



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Relatif au préavis No 02/2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

La Commission des Finances, composée de Messieurs Christian BRUGGER, François ESSELBORN, Jean FLACH, Pietro IZZO et Mathieu WOLFF s'est réunie en date du mardi 3 Mars 2026 dans les bureaux du Conseil Communal afin d'étudier le **préavis No 02/2026** relatif à la « **Demande de crédit de CHF 52'500.-- pour la « Réhabilitation partielle de la toiture de l'auberge communale ».**

Notre Commission a été reçue par Monsieur Philippe ESSEIVA et Monsieur Frédéric GUILLOUD, Conseillers Municipaux.

Nous les remercions tous les deux pour leurs documents et explications complètes, claires et très intéressantes.

Ce préavis fait suite au préavis 02/2025 approuvé par le Conseil communal du 24 mars 2025 demandant un crédit d'étude pour la rénovation totale de la toiture de l'auberge communale en raison des diverses infiltrations d'eau constatées et décrites dans les préavis 04/2024 et 02/2025.

Le mandat d'étude est décrit dans le préavis 02/2026 qui vous est soumis aujourd'hui ainsi que les conclusions de ce mandat. Lors d'une séance de travail avec le bureau d'architecte en avril 2025 il a été permis de définir les modalités précises des interventions ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Suite aux différents constats, notre Municipalité a décidé de demander par le biais des architectes des devis auprès de deux entreprises différentes et ce de manière systématique. Ces devis nous ont été présentés et figurent dans le montant total du préavis qui vous est soumis ce soir.

Nous avons relevé que le montant total de ce dernier (CHF 52'500.--) est sensiblement inférieur à ceux initialement prévus dans les préavis précédents principalement en raison de l'abandon de la pose problématique de panneaux photovoltaïques et du renoncement au changement de toutes les tuiles.

Conclusion :

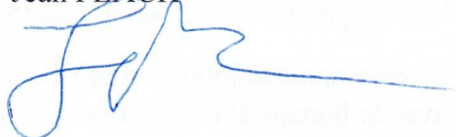
Après en avoir délibéré, au vu de ce qui précède et sur la base des explications qu'elle a reçues, la Commission des Finances recommande, à l'unanimité des membres présents, au Conseil Communal d'Arzier-Le Muids d'accepter le préavis No 02/2026: «Demande de crédit de CHF 52'500.-- pour la réhabilitation partielle de la toiture de l'auberge communale » tel que proposé.

Christian BRUGGER
(Sera absent lors de la séance
du Conseil du 23 mars 2026.
Signera ultérieurement)

François ESSELBORN
(Rapporteur)



Jean FLACH



Pietro IZZO

Matthieu WOLFF